

Politique Municipalité amie des aînés (MADA)

Politique



Avec la participation financière de :

Québec 



Politique Municipalité amie des aînés et plan d'action 2026-2028

Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

Ce document a été rédigé en 2025.

Coordination, recherche, rédaction, correction, révision :
Madame Nancy Martel, chargée de projet *Les Autres Communications*

Toute reproduction de ce document est interdite sans le consentement de la
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir



Avec la participation financière de :

Québec

Table des matières

1 Mot du maire4

2 Comité consultatif Municipalité amie des aînés (MADA)5

3 Contexte5

4 Portrait des aînés de Sainte-Angèle-de-Monnoir6

4.1 Tendances démographiques.....6

4.2 Situation socioéconomique7

5 La Politique des aînés de Sainte-Angèle-de-Monnoir8

5.1 La définition du terme « aîné »8

5.2 Ses fondements9

5.3 Ses valeurs9

5.4 Ses axes d’intervention.....10

6 Plan d’action aîné – 2026-2028 (annexe)11

7 Conclusion11



1 Mot du maire

C'est avec grande fierté que je me fais aujourd'hui porte-parole du conseil municipal pour vous présenter la première politique spécifiquement dédiée aux personnes âgées de notre communauté. Ainsi, la Municipalité s'associe au mouvement national déjà bien implanté ailleurs au Québec, bien connu sous l'appellation de « Municipalité amie des aînés ».

Ce regard privilégié accordé à nos personnes âgées est en concordance avec notre engagement à contribuer, en complicité avec toute la communauté, à l'émergence des meilleures conditions afin de faire en sorte que chaque résident, quels que soient son âge ou ses capacités, se sente accueilli, valorisé et soutenu.

4

Notre société évolue et se transforme. Il en est de même pour Sainte-Angèle-de-Monnoir. Le vieillissement de la population représente un défi et une formidable occasion de repenser notre façon de vivre ensemble. Les personnes âgées jouent un rôle vital au sein de notre tissu social : elles sont la mémoire vivante de notre municipalité, des piliers de notre histoire, des actrices et acteurs du changement et du développement local. Il est de notre devoir de leur offrir un environnement adapté, sécuritaire, stimulant et respectueux.

En adoptant la politique *Municipalité amie des aînés*, notre municipalité réaffirme son engagement envers une société plus juste, plus accueillante et plus humaine. Nous reconnaissons la richesse de l'expérience des personnes âgées et leur apport indispensable à notre développement collectif. Les défis sont nombreux, mais la volonté d'agir et de progresser ensemble est encore plus forte. Faisons en sorte que chaque personne âgée puisse vivre en sécurité, dans le respect et la dignité, et continuer de contribuer pleinement à la vie de notre communauté.



2 Comité consultatif Municipalité amie des aînés (MADA)

Alice Lafeuille, citoyenne

Mireille Pelletier, citoyenne

Rita Govaerts Tétreault, citoyenne

Catherine L'Homme, coordonnatrice aux loisirs et communications (2024 au 28 avril 2025)

Véronique Paré, coordonnatrice aux loisirs et aux communications (à partir du 28 avril 2025)

Michel Vézina, conseiller et répondant des questions des aînés pour le conseil municipal (2024)

Denis Paquin, maire et répondant des questions des aînés pour le conseil municipal (à compter de 2024)

Nancy Martel, chargée de projet MADA

5

3 Contexte

Le vieillissement de la population est un phénomène marquant des sociétés contemporaines, particulièrement au Québec et notre municipalité ni échappe pas.

Actuellement, la proportion de la population de Sainte-Angèle-de-Monnoir âgée de 65 ans et plus est de 18.6 %. Selon les projections, tant municipales que nationales, la proportion de ce groupe d'âge continuera d'augmenter dans les prochaines décennies. Cette réalité amène les différents paliers de gouvernement à revoir leur façon d'assurer la cohésion sociale, l'accès aux services et la participation citoyenne. Cette transformation démographique requiert non seulement des adaptations matérielles, mais aussi un changement de culture et de mentalité face au vieillissement.

Aujourd'hui les aînés forment une population diversifiée, active et impliquée, mais aussi parfois vulnérable à l'isolement, à la précarité ou à la perte d'autonomie. Dans cette perspective, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir s'engage à adopter des mesures concrètes favorisant l'intégration sociale, la sécurité et l'épanouissement des aînés sur l'ensemble de son territoire. Le plan d'action prévoit la mise en place d'initiatives variées, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et de solidarité entre les membres de la communauté.

« Vieillir, ça s'apprend, plus on commence jeune mieux c'est ! » Jeannette Bertrand, autrice, centenaire ¹

¹ Extrait du livre de Jeannette Bertrand « 100 ans d'amour : réflexion sur la vieillesse »

La réussite de cette politique repose sur une collaboration étroite entre les organismes communautaires, les citoyennes et citoyens, ainsi que les partenaires institutionnels. Quant à la Municipalité, elle s’assure de demeurer à l’écoute des besoins évolutifs de sa population aînée et d’adapter continuellement ses interventions.

4 Portrait des aînés de Sainte-Angèle-de-Monnoir

4.1 Tendances démographiques.

Sainte-Angèle-de-Monnoir en quelques chiffres*

Population âgée de plus de 65 ans dans la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

	Total	Hommes	Femmes
65 à 69 ans	115	55	55
70 à 74 ans	90	45	45
75 à 79 ans	75	45	35
80 à 84 ans	35	25	15
85 ans et +	25	15	15
Total	325	170	155
Population totale	1 821	940	885

*Données provenant du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada.

** Données arrondies à 5 près.

Considérant la tendance généralement observée partout au Québec et l’actuelle population locale âgée de 50 à 64 ans, il est raisonnable de penser qu’en 2036, 360 personnes se seront additionnées à la population des 65 ans et plus à Sainte-Angèle-de-Monnoir.



Espérance de vie

Québec

	Total	Hommes	Femmes	Écart
2023	82,5	80,7	84,3	3,6
2016	82,7	80,8	84,5	3,7
1980	74,9	71,1	78,7	7,6

Montréal

	Hommes	Femmes	Écart
2023	81,2	84,5	3,3

4.2 Situation socioéconomique

Revenu annuel des personnes âgées de 65 ans et plus

En 2020 au Québec, le revenu médian individuel, après impôt d’une personne de 65 ans et plus était de 27 900 \$ (34 200 \$ pour les hommes et 24 100 \$ pour les femmes).

(Statistique Québec)

Pourcentage des personnes âgées de 65 ans et plus sur le marché du travail

	2021	2005
Québec	4 % (Statistique Québec)	1,5 %

Le taux d’emploi des personnes de 65 à 69 ans a constamment augmenté entre 2005 et 2021, passant de 16 % à 25 % chez les hommes et de 9 % à 16 % chez les femmes.

Pour les personnes aînées en emploi, 56 % travaillent à temps plein.



La retraite

Au Québec en 2022, l'âge moyen de la prise de la retraite était de 63,7 ans (64,8 ans pour les hommes et 62.2 ans pour les femmes).

Une tendance à la hausse de l'âge moyen de la prise de la retraite s'observe depuis 2006 tant chez les hommes (+ 3,8 ans) que chez les femmes (+ 3,3 ans).

Pourcentage des personnes âgées de 65 ans et plus, vivant sous le seuil de faible revenu :

8

Sainte-Angèle-de-Monnoir	15.2 %
MRC de Rouville	17.2 %
Québec	19.8 %

Seuil de faible revenu :

Municipalité moins de 30 000 habitants 1 personne **18 227 \$**

Municipalité moins de 30 000 habitants 2 personne **22 185 \$**

5 La Politique des aînés de Sainte-Angèle-de-Monnoir

5.1 La définition du terme « aîné »

L'aîné d'aujourd'hui n'est pas seulement défini par son âge, mais aussi par sa contribution sociale, son rôle familial, et la reconnaissance de ses droits et besoins spécifiques. Il joue un rôle essentiel comme mémoire vivante, véritable passeur de savoir-faire et d'expérience. Valoriser la place des aînés dans la société, c'est reconnaître leur rôle essentiel.

5.2 Ses fondements

Pour être exemplaire, une politique municipale destinée aux aînés doit s'articuler autour de certains principes à savoir:

- **Respect et valorisation des aînés** : Assurer la reconnaissance de l'apport des aînés à la vie communautaire et encourager leur participation active dans les divers domaines de la société.
- **Accessibilité universelle** : Mettre en place des aménagements urbains, des infrastructures et des services adaptés à la mobilité, à la sécurité et à la santé des personnes âgées.
- **Prévention et promotion de la santé** : Favoriser les actions qui soutiennent la santé physique, mentale et sociale, en collaboration avec les partenaires du milieu de la santé et des services sociaux.
- **Soutien à l'autonomie et à la participation** : Permettre aux aînés de rester chez eux le plus longtemps possible grâce à un soutien adéquat à domicile et à des initiatives favorisant leur implication dans la vie collective.
- **Gouvernance participative** : Impliquer les aînés dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des projets qui les concernent directement ou indirectement.

5.3 Ses valeurs

Participation, santé et sécurité sont les trois piliers visant à encourager un vieillissement où la personne reste active, engagée, en bonne santé et autonome, pour une meilleure qualité de vie. Notre politique des aînés repose sur ces valeurs. Nous croyons que ces principes contribuent à bâtir une société inclusive et solidaire inspirant l'élaboration de nos programmes municipaux.



5.4 Ses axes d'intervention

Voici les cinq (5) axes d'intervention sur lesquels la Municipalité entend intervenir :

- **Habitation - Milieu de vie**

Le bien-être et l'autonomie des aînés dépendent d'un habitat adapté, de l'accès aux services et d'un environnement social favorisant la solidarité, l'appartenance et l'entraide.

- **Transport et mobilité**

Le transport et la mobilité permettent non seulement de se déplacer d'un endroit à l'autre, mais aussi de préserver l'autonomie, de maintenir les liens sociaux et d'accéder à des services essentiels contribuant à favoriser une meilleure qualité de vie et à briser l'isolement.

- **Loisirs**

Ils contribuent à la qualité de vie de même qu'à la santé physique et mentale des aînés. Ces activités ont pour objet de créer un environnement social où les aînés sont actifs sur divers plans.

- **Santé et services sociaux**

Une offre de soins et de services adaptés et variés mis à la disposition des aînés est indispensable à la santé et à l'autonomie des aînés.

- **Respect et inclusion sociale**

Faire partie de la société active et être considéré sont des éléments importants pour contrer l'âgisme*, et l'isolement.

**Âgisme : discrimination fondée sur l'âge, spécialement envers les personnes âgées.*

6 Plan d'action aîné – 2026-2028 (annexe)

7 Conclusion

Bâtir une communauté pour tous les âges

S'engager dans une politique municipale des aînés, c'est investir dans l'avenir de la société tout entière. Une municipalité qui valorise ses aînés, qui adapte ses services et qui favorise leur inclusion, devient un milieu de vie attrayant et résilient, propice à la solidarité et à l'échange.

11

Mais encore bien plus que des actions concrètes, il s'agit d'un véritable changement de regard sur le vieillissement, qui nécessite l'implication de toute la communauté. Et le bien-être des personnes vieillissantes rejaillit sur l'ensemble de notre collectivité.

« C'est au bout de la vieille corde qu'on tisse la nouvelle. »

Proverbe africain

